

DELIBERATION n°2025-16 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi seize, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

Date de convocation : 08/09/2025

En exercice : 16

Présents : 10

Pouvoirs : 5

Votants : 15

Présents :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie COILLARD, Agnès DESSAINTJEAN, Monique Moriaud, Marie-Anne TERNAUX, Sylvie THOMASSON, Maxime COLLIER, Marie-Thérèse DESBONNE, Christiane DUCLOS, Bernadette GUERRIER.

Messieurs,

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pascal FLAUDER donne pouvoir à Monique Moriaud ;
Laura MARGAND donne pouvoir à Sylvie COILLARD ;
Nicole CIMETIERE donne pouvoir à Marie-Claude CATALA ;
Madeleine MINOT donne pouvoir à Marie-Anne TERNAUX ;
René TRIPOZ donne pouvoir à Sylvie THOMASSON.

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 07 avril 2025

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 07 avril 2025 a été transmis par mail le 11 avril 2025.

Considérant qu'il n'a fait l'objet d'aucune modification.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 07 avril 2025,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

La Vice-présidente,
Marie-Claude CATALA



La secrétaire de séance
Sylvie THOMASSON

